

## Accord

1. Cet accord règlemente l'utilisation des services gratuits OPO-Net® d'OPO Oeschger SA, Steinackerstrasse 68, 8302 Kloten.
2. OPO et le client s'engagent à collaborer en partenariat et à faire preuve d'ouverture et d'équité.
3. Les services OPO-Net® sont disponibles tous les jours de 04h00 à 23h30. Les interruptions provoquées par des pannes de courant/du système ou imputables à d'autres raisons seront réparées le plus rapidement possible. Le client ne peut faire valoir de droit à des dommages-intérêts dans de tels cas.
4. Le client reconnaît les conditions générales de vente écrites disponibles sur OPO-Net®.
5. Le client s'engage à ne pas mettre de programmes ou de données à la disposition de personnes tierces ou extérieures à la société - sous quelque forme que ce soit - et à ne pas leur permettre de consulter lesdits programmes ou données. Il s'engage aussi pour ses collaborateurs.
6. En cas d'abus, OPO se réserve le droit de bloquer l'utilisation des services OPO-Net® sans que le client ne puisse faire valoir de droit à des dommages -intérêts.
7. OPO s'engage à développer en permanence les services OPO-Net® et à informer régulièrement le client.
8. A la fin de l'année, OPO créditera 2% du chiffre d'affaires réalisé avec OPO-Net® à condition que le client ait payé dans les délais les sommes dues pendant toute l'année. Le bonus OPO-Net® sera crédité à partir d'un droit au bonus de CHF 20.-. Il ne pourra être utilisé que pour l'achat de marchandises.